

INFORMATION A LA PRESSE
14.07.2017

En date du 12 juillet 2017, le Comité directeur de la Caisse nationale de santé a approuvé les comptes annuels et le bilan de clôture de l'année 2016 de l'assurance maladie-maternité.

Les recettes courantes de l'assurance maladie-maternité dépassent les dépenses en 2016 de l'ordre de 182 millions d'euros. Après reconstitution de la réserve minimale légale fixée à 10% des dépenses courantes en 2016, il en résulte un résultat excédentaire de l'exercice 2016 de 180 millions d'euros. L'excédent cumulé s'accroît de ce montant et s'élève à 338 millions d'euros en 2016.

En particulier, les recettes effectives s'élèvent à 2.673 millions et les dépenses effectives à 2.491 millions d'euros. Par conséquent les recettes dépassent les dépenses courantes de 182 millions d'euros, ce qui engendre une hausse de la réserve globale de la CNS qui atteint 587 millions d'euros en 2016, soit 23,6% du montant annuel des dépenses courantes. Il y a lieu de noter que la réserve globale se compose de la réserve minimale légale de 249 millions d'euros et de l'excédent cumulé de 338 millions d'euros. Ainsi, l'équilibre financier prévu par la loi a été atteint en 2016.

La CNS tient particulièrement à soulever les faits marquants suivants:

- Les soins de santé représentent le poste de dépenses le plus important de l'assurance maladie-maternité pour s'élever à 2.125 millions d'euros (parmi les autres postes figurent les prestations en espèces et les frais administratifs).
- L'évolution des dépenses pour soins de santé atteint un niveau de 3,0% contre 2,3% en 2015.
- Les indemnités payées en cas de maladie de longue durée à charge de l'assurance maladie ont connu une diminution de 3,3% en 2016 après une croissance de 3,6% en 2015. En effet, les prestations en espèces de maladie atteignent un niveau de 127 millions d'euros.

Cette situation globalement positive s'explique principalement par les mesures mises en œuvre par la réforme du système de soins de santé de 2010 et globalement poursuivies depuis, ainsi que celles réalisées par la suite. L'approche de ralentissement de la croissance des dépenses par ces différentes mesures agissant tant du côté des assurés que du côté des prestataires a permis de cadrer l'évolution financière de façon durable. Les deux autres facteurs explicatifs pour la situation financière favorable de l'assurance maladie-maternité sont d'une part la situation économique favorable et d'autre part les mesures de contrôle et d'appréciation réaffirmées notamment en matière d'absences maladie de longue durée.

Le décompte des dépenses et recettes de 2016 commenté peut être consulté intégralement sur le site Internet de la Caisse nationale de santé: www.cns.lu

Luxembourg, le 14 juillet 2017